Nanterre le :
<u>COTISATION</u> :
Cher adhérent, adhérente,
Le montant de la cotisation étant fixé à 20 Euros, merci de nous adresser un chèque de ce montant à l'ordre de l'ARTP (adresse ci-dessous) ou de faire un virement bancaire au compte indiqué ci-après.
Dans cette attente nous vous adressons notre amical souvenir.
Le Président
Adresse Postale de l'ARTP : Association des Retraités de TECHNIP – TECHNIP ENERGIES - immeuble ORIGINE 2126, boulevard de la DEFENSE - CS 10266 92741 NANTERRE CEDEX – France
Compte Bancaire de l'ARTP : IBAN FR03 3000 2007 7500 0000 6168 U77